



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOMME PATRIMOINE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-15

Affectation du résultat
2023
Budget principal et
budget annexe
Somme Patrimoine

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre 2024, le conseil d'administration, convoqué en date du 27 août 2024 par la présidente du conseil d'administration de Somme Patrimoine, s'est réuni en session ordinaire à la Citadelle de Doullens.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY ; Stéphane CHEVIN ; Didier COLLET ; Isabelle DUBREUCQ-QUEYRAT ; Christelle HIVER ; Ludovic LAMOTTE ; Jannick LEFEUVRE ; Jean-Louis PIOT ; Jean-Jacques STOTER.

Étaient représentés : Dorothée CRAPOULET ; Rémi FRANCOIS ; Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT.

Étaient excusés : Elisabeth DESTATTE ; Philippe FRANCOIS ; Christian MANABLE.

» EXPOSÉ DES MOTIFS

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de Somme Patrimoine. Somme Patrimoine a arrêté les comptes de l'exercice 2023 lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 juin 2024 (délibération n°2024-12).

Cet arrêté permet ainsi de dégager :

- le résultat d'exécution de la section d'investissement,
- les restes à réaliser,
- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir soit un besoin, soit un excédent de financement. La décision d'affectation porte sur le seul résultat apparaissant au compte administratif, à savoir le résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) ;
- pour le solde en excédents de fonctionnement reportés (article 002).

1/ Budget principal Somme Patrimoine

Les résultats constatés au compte administratif 2023 sont les suivants :

• Excédent de financement brut de la section d'investissement	130 146.87 €*
• Restes à réaliser dépenses	63 950.03 €
• Restes à réaliser recettes	0,00 €
• Excédent de financement net de la section d'investissement	<u>66 196.84 €</u>
• Excédent de fonctionnement	426 573.56 €
• Excédent net	<u>426 573.56 €</u>

(*) Résultat du CA 2023 corrigé de + 49 253.88 € suite à une reprise erronée des reports dans la reprise des calculs des résultats de 2021.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il vous est proposé :

- D'inscrire l'excédent de financement de la section d'investissement en recette d'investissement pour un montant de 130 146.87 € à la ligne 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) au budget supplémentaire 2024 ;
- D'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 426 573.56 € en excédents de fonctionnement reportés à la ligne 002 au budget supplémentaire 2024. Pour information, le résultat net après déduction des restes à réaliser de la section de fonctionnement est de 381 234.08 €.

2/ Budget annexe Somme Patrimoine

Le résultat constaté au compte administratif 2023 est le suivant :

• besoin de financement brut de la section d'investissement	247.42 €
• Restes à réaliser dépenses	0,00 €
• Restes à réaliser recettes	0,00 €
• besoin de financement net de la section d'investissement	<u>247.42 €</u>
• Excédent de fonctionnement	71 639.04 €
• Excédent net	<u>71 391.62 €</u>

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il vous est proposé :

- d'inscrire en déficit de la section d'investissement en dépenses d'investissement pour un

montant de 247.42 € à la ligne 001 au budget supplémentaire 2024 ;

- d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 247.42€ au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, et le reste, soit 71 391.62€ en excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002 au budget supplémentaire 2024. Pour information, le résultat net corrigé des restes à réaliser de la section de fonctionnement est de 72 597.69€.

» DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Et après en avoir délibéré,
Décide,

1/ Pour le budget principal Somme Patrimoine

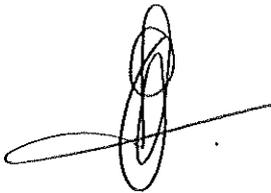
Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- que l'excédent de financement de la section d'investissement de 130 146.87 € soit inscrit en recette d'investissement à la ligne 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) au budget supplémentaire 2024 ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 426 573.56 € en excédents de fonctionnement reportés à la ligne 002 au budget supplémentaire 2024.

2/ Pour le budget annexe Somme Patrimoine

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 :

- -D'inscrire un besoin de financement de la section d'investissement en dépenses d'investissement pour un montant de 247.42€ à la ligne 001 au budget supplémentaire 2024 ;
- D'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 247.42€ au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reste, soit 71 391.62 € en excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002 au budget supplémentaire 2024.

<p>Nombre de membres : 15 Présents : 8 Représentés : 3</p>	<p>La Présidente</p>  <p>Christelle HIVER</p>
<p>ADOPTÉ À :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pour : 11 > Abstention : 0 > Contre : 0 <p>Notifié et rendu exécutoire le :</p>	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOMME PATRIMOINE**

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024-16**

**Budget
supplémentaire**

**Budget principal
et budget annexe**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre 2024, le conseil d'administration, convoqué en date du 27 août 2024 par la présidente du conseil d'administration de Somme Patrimoine, s'est réuni en session ordinaire à la Citadelle de Doullens.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY ; Stéphane CHEVIN ; Didier COLLET ; Isabelle DUBREUCQ-QUEYRAT ; Christelle HIVER ; Ludovic LAMOTTE ; Jannick LEFEUVRE ; Jean-Louis PIOT ; Jean-Jacques STO-TER.

Étaient représentés : Dorothée CRAPOULET ; Rémi FRANCOIS ; Sabri-na HOLLEVILLE-MILHAT.

Étaient excusés : Elisabeth DESTATTE ; Philippe FRANCOIS ; Christian MANABLE.

Le Budget Primitif du budget principal et du budget annexe Somme Patrimoine a été voté par délibération 2024-01 du 12 mars 2024.

L'année 2024 est marquée par des tendances très contrastées en termes de fréquentation. Au parc de Samara, la fréquentation du premier semestre 2024 reste morose, de janvier jusque juin. Ce résultat vient s'opposer aux mois de juillet et août, où la campagne de notoriété 2024 a porté ses fruits avec des juilletistes-aoûtistes plus nombreux (16 544 visiteurs) qu'en 2023 (14 893). Le bilan de fréquentation au 31 août est meilleur qu'en 2023, mais reste inférieure à 2022. Le centre archéologique présente lui une augmentation constante depuis 2022. La citadelle, enfin, présente une fréquentation en baisse par rapport à 2023, année d'ouverture.

Cette situation est à mettre en perspective avec la tendance générale constatée par l'ensemble des opérateurs culturels et touristiques. L'année 2024 s'inscrit dans un contexte national marqué par un printemps et un début d'été très pluvieux, néfaste pour les sites de plein air. En outre, la baisse du pouvoir d'achat se ressent largement dans les habitudes de consommation culturelles du grand public, qui limite ses visites et/ou dépense moins en boutique ou restaurant.

Fréquentation au 31 août	Samara	Centre archéologique	Citadelle de Doullens	Total
2022	49 609	957	2 608	53 174
2023	43 628	1 566	11 720	56 914
2024	44 178	1 849	10 954	56 981

C'est dans ce contexte, qu'il vous est proposé d'ajuster le Budget Primitif 2024.

I. BUDGET PRINCIPAL SOMME PATRIMOINE

Section de fonctionnement :

1. Dépenses de fonctionnement

L'établissement poursuit son effort de maîtrise de ses dépenses tout en proposant aux visiteurs un accueil de qualité et une offre pédagogique variée.

Cependant, de nouvelles dépenses doivent être prises en considération dans le budget pour un montant de 30 000 € sur le chapitre des charges à caractère général (011) :

- La maintenance annuelle des pods de la balade sonore à la citadelle de Doullens (158 €)
- Le contrôle des installations électriques et des extincteurs de la citadelle de Doullens par

- un bureau de contrôle (2 500 €) ;
- L'intervention d'une entreprise spécialisée pour le traitement de la mэрule à la citadelle de Doullens (5 000 €) ;
- La réparation des panneaux signalétiques sur le parc de Samara (2 000 €) ;
- Les droits d'auteur à payer à la SACEM pour la balade sonore du marais du parc de Samara (1 000 €) ;
- Les réparations du parc automobile et des voiturettes de l'établissement (5 000 €) ;
- Les dépenses de carburant et de péage pour les véhicules de Somme Patrimoine. En effet, les équipes se déplacent de plus en plus sur les trois sites de la collectivité. (2 000 €) ;
- Les dépenses liées à l'accueil du public d'un montant de 10 916 €. Il s'agit de l'achat de charlottes pour les casques de la balade sonore à la Citadelle de Doullens, la location de TPE et de dépenses complémentaires pour les derniers évènements, interventions de la sécurité civile et d'agents de sécurité lors d'évènements.

Sur le chapitre des charges de personnel (012), il est proposé d'inscrire 20 000 € de dépenses de personnel pour la prise en charge de dépenses telles que l'attribution d'un Complément Indemnitaire Annuel et le remplacement d'un agent en congé maternité pour deux mois.

Dans le cadre de la facturation des visites, des annulations de titres, émis les années précédentes pour la commune de Harnes (62), la DREAL des Hauts de France et le Collège Charlemagne de Laon), sont sollicitées par le payeur départemental suite à des contestations. Il est proposé d'inscrire 2 500 € en dépenses au chapitre 67.

Par ailleurs, il vous est également proposé un ajustement de 14 000 € pour les amortissements en dépenses et en recettes d'ordre (rappel BP 2024 : 147 000 €). La pratique des amortissements au *pro rata temporis* avec l'instruction budgétaire et comptable M57 rend la prévision budgétaire plus complexe. Cela n'impacte pas l'équilibre budgétaire du Budget supplémentaire.

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant
Chapitre 011 - Charges à caractère général	30 000,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2 500,00 €
Chapitre 042 – Opérations ordre transf. entre sections	14 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	66 500,00 €

2. Recettes de fonctionnement

Le contexte économique difficile et la météo capricieuse a complexifié cette année l'estimation de recettes commerciales pour l'année 2024.

CA (billetterie) au 31 août	Samara	Centre archéologique	Citadelle de Doullens	Total
2022	497 748.84 €	7 133 €	6 972.00 €	511 853.84 €
2023	480 388.86 €	12 085 €	30 435.80 €	525 979.66 €
2024	487 447.28 €	12 899.50 €	24 912.93 €	525 529.71 €

Il est constaté au 31 août 2024, un niveau de recettes commerciales encaissées identique à l'année dernière.

Au regard des chiffres de fréquentation de cet été, il est proposé de diminuer le montant prévisionnel des recettes de 200 000 € qui est compensée par la reprise des excédents des résultats issus du compte administratif 2023. (Pour mémoire : 884 000€)

Par ailleurs, le Conseil Régional a attribué une subvention de 5 360 € relative au projet Peps intitulé « Derrière les murs ». Il est donc proposé d'inscrire cette recette au chapitre 74.

Un litige avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis quant à l'utilisation d'une photo acquise par l'EPCC pour un support de communication de l'événement « Artisans de la Préhistoire » s'est terminé par la signature d'un protocole d'accord transactionnel et le versement d'une indemnité à hauteur de 5 000 € au titre du préjudice matériel et moral subi par l'EPCC Somme Patrimoine. Aussi, il est proposé d'inscrire cette recette au Budget Supplémentaire.

Enfin, une recette et dépense d'ordre d'un montant de 57 000 € est à inscrire au budget principal pour les reprises de subvention.

Synthèse des recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant
Chapitre 70 – Prod. Services, domaines, ventes diverses	- 200 000,00 €
Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	5 360,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre transf entre sections	57 000,00 €
Total Recettes de fonctionnement	- 132 640,00 €

Section d'investissement :

1. Dépenses d'investissement

Une dépense d'ordre est à inscrire à hauteur de 57 000 € en raison des écritures de reprise de subvention au budget supplémentaire 2024.

2. Recettes d'investissement

Une recette d'ordre est à inscrire à hauteur de 14 000 € en raison de la réévaluation de la dotation aux amortissements au budget supplémentaire 2024 (*prorata temporis*).

SYNTHÈSE

Compte-tenu des ajustements et des inscriptions nouvelles, le budget supplémentaire du budget principal 2024 s'équilibre à :

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat reporté		130 146,87 €
	restes à réaliser	63 950,03 €	
	inscriptions nouvelles	- €	
	opération d'ordre	57 000,00 €	14 000,00 €
	Total	120 950,03 €	144 146,87 €

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat reporté		426 573,56 €
	restes à réaliser	56 909,54 €	11 570,06 €
	inscriptions nouvelles	52 500,00 €	- 189 640,00 €
	opération d'ordre	14 000,00 €	57 000,00 €
	Total	123 409,54 €	305 503,62 €

TOTAL GENERAL	244 359,57 €	449 650,49 €
----------------------	---------------------	---------------------

II. BUDGET ANNEXE SOMME PATRIMOINE

Il n'y a pas d'ajustement proposé au budget supplémentaire du budget annexe. Il est pris seulement pris en considération la reprise des résultats de l'année 2023.

SYNTHÈSE

Compte-tenu des ajustements et des inscriptions nouvelles, le budget supplémentaire du budget annexe 2024 s'équilibre à :

BUDGET ANNEXE		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat reporté	- 247,42 €	247,42 €
	restes à réaliser	- €	
	inscriptions nouvelles		
	opération d'ordre		
	Total	- 247,42 €	247,42 €

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat reporté		71 391,62 €
	restes à réaliser	30 069,56 €	31 275,63 €
	inscriptions nouvelles		
	opération d'ordre		
	Total	30 069,56 €	102 667,25 €

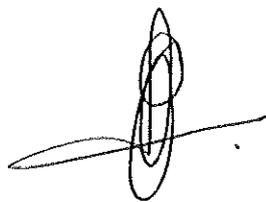
TOTAL GENERAL		29 822,14 €	102 914,67 €
---------------	--	-------------	--------------

» DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les documents comptables présentés en annexe 1 et 2,

Et après en avoir délibéré,
Décide,

- » D'adopter par chapitre le Budget Supplémentaire du budget principal Somme Patrimoine dont la balance générale figure en annexe à la présente délibération (annexe 1) ;
- » D'adopter par chapitre le Budget Supplémentaire du budget annexe Somme Patrimoine dont la balance générale figure en annexe à la présente délibération (annexe 2).

Nombre de membres : 15 Présents : 8 Représentés : 3	La Présidente
ADOPTÉ À : <ul style="list-style-type: none">› Pour : 11› Abstention : 0› Contre : 0 Notifié et rendu exécutoire le :	 Christelle HIVER

Annexe 1 – BS 2024 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2024 M57	reports	BS 2024	Total 2024
011	Charges à caractère général	770 000,00	56 909,54	30 000,00	856 909,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 788 000,00	0,00	20 000,00	1 808 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 000,00		0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		2 559 000,00	56 909,54	50 000,00	2 665 909,54
66	Charges financières	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00		2 500,00	3 500,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 560 000,00	56 909,54	52 500,00	2 669 409,54

023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations ordre transf. entre sections	147 000,00		14 000,00	161 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		147 000,00		14 000,00	161 000,00

TOTAL	2 707 000,00	56 909,54	66 500,00	2 830 409,54
--------------	---------------------	------------------	------------------	---------------------

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ				
---	--	--	--	--

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	2 707 000,00	56 909,54	66 500,00	2 830 409,54
--	---------------------	------------------	------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2024 M57	reports	BS 2024	Total 2024
013	Atténuations de charges	15 000,00		0,00	15 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	884 000,00	11 570,06	-200 000,00	695 570,06
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00			0,00
74	Subventions d'exploitation + TDENS	1 693 000,00		5 360,00	1 698 360,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00		5 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 602 000,00	11 570,06	-189 640,00	2 423 930,06
76	Produits financiers	0,00			
77	Produits exceptionnels	0,00			
78	Reprises sur provisions	0,00			
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 602 000,00	11 570,06	-189 640,00	2 423 930,06

042	Opérations ordre transf. entre sections	105 000,00		57 000,00	162 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		105 000,00	0,00	57 000,00	162 000,00

TOTAL	2 707 000,00	11 570,06	-132 640,00	2 585 930,06
--------------	---------------------	------------------	--------------------	---------------------

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ			426 573,56	426 573,56
---	--	--	-------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	2 707 000,00	11 570,06	293 933,56	3 012 503,62
--	---------------------	------------------	-------------------	---------------------

**Annexe 1 – BS 2024 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2024	report	BS 2024	total
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes)	0			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0			0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes)	146 000	63 950,03		209 950,03
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes)	0			0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes)	46 000			46 000,00
Total des dépenses d'équipement		192 000	63 950,03	0	255 950,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0			0
13	Subventions d'investissement	0			0
16	Emprunts et dettes assimilées	0			0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0			0
26	Participations et créances rattachées	0			0
27	Autres immobilisations financières	0			0
Total des dépenses financières		0	0	0	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers	0			0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		192 000	63 950,03	0	255 950,03

040	Opérations ordre transf. entre sections	105 000		57 000	162 000
041	Opérations patrimoniales	0			0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		105 000	0	57 000	162 000,00

TOTAL		297 000	63 950,03	57 000	417 950,03
--------------	--	----------------	------------------	---------------	-------------------

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTE OU ANTICIPE					
--	--	--	--	--	--

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		297 000	63 950,03	57 000	417 950,03
---	--	----------------	------------------	---------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2024	report	BS 2024	total
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	150 000			150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0			0,00
21	Immobilisations corporelles	0			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0			0,00
23	Immobilisations en cours	0			0,00
Total des recettes d'équipement		150 000	0	0	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0			0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0			0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0			0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0			0,00
26	Participations et créances rattachées	0			0,00
27	Autres immobilisations financières	0			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0			0,00
Total des recettes financières		0		0	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	0			0,00
Total des recettes réelles d'investissement		150 000	0	0	150 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement	0			0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	147 000		14 000	161 000,00
041	Opérations patrimoniales	0			0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		147 000	0	14 000	161 000,00

TOTAL		297 000	0	14 000	311 000,00
--------------	--	----------------	----------	---------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				130 146,87	130 146,87
--	--	--	--	-------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		297 000		144 146,87	441 146,87
---	--	----------------	--	-------------------	-------------------

ANNEXE 2 – BS 2024 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ANNEXE
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 080-200073682-20240920-2024_16B-BF

DÉPENSES D'EXPLOITATION

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	BP 2024	reports	BS 2024	total 2024
011	Charges à caractère général	144 800	23 372,56		168 172,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	176 000			176 000,00
014	Atténuations de produits	0		0	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 000		0	1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		321 800	23 372,56	0	345 173
66	Charges financières	0		0	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000			1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices	6 000	6 697,00		12 697,00
022	Dépenses imprévues	0		0	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		328 800	30 069,56	0	358 870
023	Virement à la section d'investissement	2 700			2 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	14 800			14 800,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0		0	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		17 500	0	0,00	17 500,00
TOTAL		346 300	30 069,56	0,00	376 369,56

Chap.	Libellé	BP 2024	reports	BS 2024	total 2024
013	Atténuations de charges	6 500			6 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	339 300	31 275,63		370 575,63
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0		0	0,00
74	Subventions d'exploitation	0		0	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0		0	0,00
Total des recettes de gestion courante		345 800	31 275,63	0	377 075,63
76	Produits financiers	0		0	0,00
77	Produits exceptionnels	0		0	0,00
78	Reprises sur provisions	0		0	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		345 800	31 275,63	0	377 075,63
042	Opérations ordre transf. entre sections	500		0	500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0		0	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		500	0	0	500,00
TOTAL		346 300	31 275,63	0	377 575,63

D 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
---	--	--	--	-------------

R 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE			71 391,62	71 391,62
---	--	--	------------------	------------------

TOTAL DES DEPENSES D' EXPLOITATION CUMULÉES	346 300	30 069,56	0,00	376 369,56
--	----------------	------------------	-------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES	346 300	31 275,63	71 391,62	448 967,25
---	----------------	------------------	------------------	-------------------

ANNEXE 2 – BS 2024 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ANNEXE - M4
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
 Reçu en préfecture le 26/09/2024
 Publié le
 ID : 080-200073682-20240920-2024_16B-BF



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2024	reports	BS 2024	total 2024
20	Immobilisations incorporelles	0			0
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes)	17 000			17 000
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes)	0			0
23	Immobilisations en cours (y compris programmes)	0			0
Total des dépenses d'équipement		17 000	0	0	17 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0			0
13	Subventions d'investissement	0			0
16	Emprunts et dettes assimilées	0			0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0			0
26	Participations et créances rattachées	0			0
27	Autres immobilisations financières	0			0
020	Dépenses imprévues	0			0
Total des dépenses financières		0	0	0	0
45...	Total des opé. pour compte de tiers	0			0
Total des dépenses réelles d'investissement		17 000	0	0	17 000
040	Opérations ordre transf. entre sections	500			500
041	Opérations patrimoniales	0	0		0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		500	0	0	500
TOTAL		17 500	0	0	17 500

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTE OU ANTICIPE			247,42	247,42
---	--	--	--------	--------

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	17 500	0	0	17 747,42
---	---------------	----------	----------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2024	reports	BS 2024	total 2024
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0			0
16	Emprunts et dettes assimilées	0			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0			0
21	Immobilisations corporelles	0			0
22	Immobilisations reçues en affectation	0			0
23	Immobilisations en cours	0			0
Total des recettes d'équipement		0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0			0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0		247,42	247,42
165	Dépôts et cautionnements reçus	0			0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0			0
26	Participations et créances rattachées	0			0
27	Autres immobilisations financières	0			0
Total des recettes financières		0	0	247,42	247
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	0			0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0	0	247,42	247
021	Virement de la section de fonctionnement	2 700			2 700
040	Opérations ordre transf. entre sections	14 800			14 800
041	Opérations patrimoniales	0			0
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 500	0	0	17 500
TOTAL		17 500	0	247,42	17 747

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				-
---	--	--	--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	17 500	0	247,42	17 747,42
---	---------------	----------	---------------	------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Groupements de collectivités : EPCC SOMME PATRIMOINE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007368200029

POSTE COMPTABLE : Le Payeur Départemental

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : SOMME PATRIMOINE BUD PRINCIPAL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	40

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

0

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0,00

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,0%
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,0%
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
 (2) Les ratios s'appliquant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.
 (3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
 (4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

L'assemblée délibérante vote le présent budget :
au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

Liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

I
C1

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)		(2)	
TOTAL DU BUDGET	2 860 592,30	2 796 163,54	572 165,31	A1	507 736,55		
Investissement	304 721,86	271 577,18	114 037,67	A2	80 892,99		
Fonctionnement	2 555 870,44	2 524 586,36	458 127,64	A3	426 843,56		
			(4)				

		RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes		Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II	120 859,57	III + IV	11 570,06	B1	-109 289,51	
Investissement	I	63 950,03	III	0,00	B2	-63 950,03	
Fonctionnement	II	56 909,54	IV	11 570,06	B3	-45 339,48	

	A1 + B1	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	398 447,04		
Investissement	16 942,96		
Fonctionnement	381 504,08		

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES
C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 63 950,03
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	63 950,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 56 909,54
011	Charges à caractère général (4)	56 909,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 11 570,06
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	11 570,06
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



		DEPENSES		RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	57 000,00		14 000,00	
	+				
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	63 950,03		0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	0,00		130 146,87	
	=				
	Total de la section d'investissement (3)	120 950,03		144 146,87	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	66 500,00		-132 640,00	
	+				
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	56 909,54		11 570,06	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00	(si déficit)	426 573,56	(si excédent)
	=				
	Total de la section de fonctionnement (4)	123 409,54		305 503,62	
	TOTAL DU BUDGET (5)	244 359,57		449 650,49	

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission

d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à

l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant	II
Numéro	Libellé			B1
TOTAL				
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00	0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2
Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Chapitre(s)	Montant
	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	146 000,00	63 950,03	0,00	0,00	209 950,03
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	46 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
Total des dépenses d'équipement		192 000,00	63 950,03	0,00	0,00	255 950,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		192 000,00	63 950,03	0,00	0,00	255 950,03

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	105 000,00		57 000,00	57 000,00	162 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		105 000,00		57 000,00	57 000,00	162 000,00

TOTAL	297 000,00	63 950,03	57 000,00	57 000,00	417 950,03
--------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	417 950,03
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	147 000,00		14 000,00	14 000,00	161 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		147 000,00		14 000,00	14 000,00	161 000,00

TOTAL	297 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	311 000,00
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	130 146,87
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	441 146,87
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-1 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	770 000,00	56 909,54	30 000,00	30 000,00	856 909,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 788 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	1 808 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 559 000,00	56 909,54	50 000,00	50 000,00	2 665 909,54
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 560 000,00	56 909,54	52 500,00	52 500,00	2 669 409,54
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	147 000,00		14 000,00	14 000,00	161 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		147 000,00		14 000,00	14 000,00	161 000,00
TOTAL		2 707 000,00	56 909,54	66 500,00	66 500,00	2 830 409,54
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 830 409,54

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	884 000,00	11 570,06	-200 000,00	-200 000,00	695 570,06
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 693 000,00	0,00	5 360,00	5 360,00	1 698 360,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 602 000,00	11 570,06	-189 640,00	-189 640,00	2 423 930,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 602 000,00	11 570,06	-189 640,00	-189 640,00	2 423 930,06

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	105 000,00		57 000,00	57 000,00	162 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		105 000,00		57 000,00	57 000,00	162 000,00

TOTAL	2 707 000,00	11 570,06	-132 640,00	-132 640,00	2 585 930,06
				+	
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	426 573,56
				=	
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 012 503,62

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	-1 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	57 000,00	57 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	63 950,03	0,00	63 950,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		63 950,03	57 000,00	120 950,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**120 950,03****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	86 909,54		86 909,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	20 000,00		20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	14 000,00	14 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		109 409,54	14 000,00	123 409,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**123 409,54**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		14 000,00	14 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	14 000,00	14 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

130 146,87

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

144 146,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-188 429,94		-188 429,94
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	5 360,00		5 360,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	57 000,00	57 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-178 069,94	57 000,00	-121 069,94

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

426 573,56

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

305 503,62



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	297 000,00	63 950,03	0,00	57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	120 950,03
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	146 000,00	63 950,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 950,03
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	192 000,00	63 950,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 950,03
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	192 000,00	63 950,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 950,03
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	105 000,00			57 000,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	105 000,00			57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								120 950,03

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



EPCC SOMME PATRIMOINE - SOMME PATRIMOINE BUD PRINCIPAL - BS - 2024

(C) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(C) Pour l'état III-A2, 1 pour le détail des opérations d'équipement.
(C) Pour l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(C) Il s'agit de la définition du chapitre des opérations d'ordre (D/040 = RF 042).
(C) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(C) Il s'agit de la définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI 041).
(C) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(C) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	297 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
d'investissement (hors 138)					
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)					
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (10)					
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles					
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation					
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des recettes d'équipement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)					
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subventions invest. non transf.					
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)					
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cpte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées					
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières					
024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF





EPCC SOMME PATRIMOINE - SOMME PATRIMOINE BUD PRINCIPAL - BS - 2024

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
00 Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	147 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
01 Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	147 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)					130 146,87
Affectation au compte 1068 (9)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					144 146,87

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-95 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	297 000,00	63 950,03	0,00	57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	120 950,03
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	146 000,00	63 950,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 950,03
2128 Autres agencements et aménagements	25 000,00	16 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 320,00
21828 Autres matériels de transport	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	13 000,00	543,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	543,12
2188 Autres immobilisations corporelles	61 000,00	47 086,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 086,91
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312 Agencements et aménagements de terrains	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313 Constructions	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	192 000,00	63 950,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 950,03
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



EPCC SOMME PATRIMOINE - SOMME PATRIMOINE BUD PRINCIPAL - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	192 000,00	63 950,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 950,03
Opérations ordre transf. entre sections (7)	105 000,00			57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00
Reprise sur autofinancement antérieur	105 000,00			57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00
Subv. transf. Départements	105 000,00			57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00
Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	105 000,00			57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2, 1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT **A2.1**

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	297 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
8	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subv. transf. Départements	150 000,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	150 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	150 000,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	147 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	20 000,00	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	16 424,13	3 632,71	3 632,71	3 632,71
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 563,86	204,29	204,29	204,29
28188	Autres immo. corporelles	93 012,01	10 163,00	10 163,00	10 163,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	147 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



EPCC SOMME PATRIMOINE - SOMME PATRIMOINE BUD PRINCIPAL - BS - 2024

Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(1) aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(2) définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
(3) le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	2 707 000,00	56 909,54	0,00	66 500,00	66 500,00	0,00	66 500,00	123 409,54
1	Charges à caractère général (4)	770 000,00	56 909,54	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	86 909,54
2	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 788 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
4	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 559 000,00	56 909,54	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	106 909,54
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
	Total des dépenses réelles	2 560 000,00	56 909,54	0,00	52 500,00	52 500,00	0,00	52 500,00	109 409,54
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	147 000,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	147 000,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								123 409,54

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF



Les dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
L'écriture en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après voie du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III		B				
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 707 000,00	11 570,06	-132 640,00	-132 640,00	-121 069,94
3	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	Prod. services, domaine, ventes diverses	884 000,00	11 570,06	-200 000,00	-200 000,00	-188 429,94
0	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 693 000,00	0,00	5 360,00	5 360,00	5 360,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 602 000,00	11 570,06	-189 640,00	-189 640,00	-178 069,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	2 602 000,00	11 570,06	-189 640,00	-189 640,00	-178 069,94
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	105 000,00		57 000,00	57 000,00	57 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	105 000,00		57 000,00	57 000,00	57 000,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (8)						426 573,56
Total des recettes de fonctionnement cumulées						305 503,62

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

App. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 707 000,00	56 909,54	0,00	66 500,00	66 500,00	0,00	66 500,00	123 409,54
611	Charges à caractère général (5)	770 000,00	56 909,54	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	86 909,54
612	Eau et assainissement	6 500,00	787,06		0,00	0,00	0,00	0,00	787,06
60622	Energie - Electricité	112 700,00	20 328,71		0,00	0,00	0,00	0,00	20 328,71
60623	Carburants	12 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60631	Alimentation	2 000,00	675,16		0,00	0,00	0,00	0,00	675,16
60632	Fournitures d'entretien	8 610,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Fournitures de petit équipement	25 100,00	75,19		0,00	0,00	0,00	0,00	75,19
6064	Habillement et vêtements de travail	11 600,00	658,15		0,00	0,00	0,00	0,00	658,15
6068	Fournitures administratives	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Autres matières et fournitures	32 500,00	255,18		916,00	916,00	0,00	916,00	1 171,18
61358	Contrats de prestations de services	203 600,00	11 372,12		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	21 872,12
61521	Autres	15 800,00	366,00		500,00	500,00	0,00	500,00	866,00
615221	Entretien terrains	10 512,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Entretien, réparations bâtiments publics	8 800,00	624,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 624,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	13,45		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 013,45
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	71 350,00	5 955,74		4 084,00	4 084,00	0,00	4 084,00	10 039,74
6161	Multirisques	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	500,00	44,00		0,00	0,00	0,00	0,00	44,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	23 900,00	1 800,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	2 800,00
6228	Divers	8 078,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	91 700,00	11 700,00		0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
6233	Foires et expositions	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	15 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	36 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	7 600,00	964,01		0,00	0,00	0,00	0,00	964,01
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	1 290,77		0,00	0,00	0,00	0,00	1 290,77

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 080-200073682-20240920-2024_16A-BF





EPCC SOMME PATRIMOINE - SOMME PATRIMOINE BUD PRINCIPAL - BS - 2024

chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 788 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
18	Autre personnel extérieur	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	Rémunération principale titulaires	128 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	SFT, indemnité de résidence	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
118	Autres indemnités	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 066 850,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	370 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	86 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Coûts, aux autres organismes sociaux	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 559 000,00	56 909,54	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	106 909,54
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					0,00



EPCC SOMME PATRIMOINE - SOMME PATRIMOINE BUD PRINCIPAL - BS - 2024

app. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des charges financières et spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
	Total des dépenses réelles	2 560 000,00	56 909,54	0,00	52 500,00	52 500,00	0,00	52 500,00	109 409,54
	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	147 000,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
	Dot. amort. immos incorporelles	147 000,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	147 000,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B2

chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 707 000,00	11 570,06	-132 640,00	-132 640,00	-121 069,94
3	Atténuations de charges (4)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prod. services, domaine, ventes diverses	884 000,00	11 570,06	-200 000,00	-200 000,00	-188 429,94
70632	Redevances services à caractère loisir	876 000,00	8 175,30	-200 000,00	-200 000,00	-191 824,70
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	3 394,76	0,00	0,00	3 394,76
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 693 000,00	0,00	5 360,00	5 360,00	5 360,00
74718	Autres participations Etat	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	5 360,00	5 360,00	5 360,00
7473	Participation départements	1 680 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 602 000,00	11 570,06	-189 640,00	-189 640,00	-178 069,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	2 602 000,00	11 570,06	-189 640,00	-189 640,00	-178 069,94
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	105 000,00		57 000,00	57 000,00	57 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	105 000,00		57 000,00	57 000,00	57 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	105 000,00		57 000,00	57 000,00	57 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/08/2024

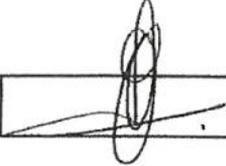
Présenté par la présidente (1),

A DOULLENS, le 19/09/2024

Délibéré par l'assemblée le conseil d'administration (2), réunie en session

A LA CITADELLE DE DOULLENS, le 19/09/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil d'administration (2),(3).

HIVER CHRISTELLE	
------------------	---

Certifié exécutoire par la présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/09/2024, et de la publication le 26/09/2024

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007368200037	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Groupements de collectivités EPCC SOMME PATRIMOINE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Le Payeur Départemental

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (2)

BUDGET : SOMME PATRIMOINE BUD ANNEXE (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 18

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT; Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	30 069,56	31 275,63
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 71 391,62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		30 069,56	102 667,25

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	247,42
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 247,42	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		247,42	247,42

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	30 316,98	102 914,67
----------------------------	------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	144 800,00	23 372,56	0,00	0,00	168 172,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 000,00	0,00	0,00	0,00	176 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		321 800,00	23 372,56	0,00	0,00	345 172,56
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	6 000,00	6 697,00	0,00	0,00	12 697,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		328 800,00	30 069,56	0,00	0,00	358 869,56
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 700,00		0,00	0,00	2 700,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	14 800,00		0,00	0,00	14 800,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		17 500,00		0,00	0,00	17 500,00
TOTAL		346 300,00	30 069,56	0,00	0,00	376 369,56

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	376 369,56
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	339 300,00	31 275,63	0,00	0,00	370 575,63
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		345 800,00	31 275,63	0,00	0,00	377 075,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		345 800,00	31 275,63	0,00	0,00	377 075,63
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	500,00		0,00	0,00	500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		500,00		0,00	0,00	500,00
TOTAL		346 300,00	31 275,63	0,00	0,00	377 575,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	71 391,62
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	448 967,25
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	17 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	500,00		0,00	0,00	500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	500,00		0,00	0,00	500,00
	TOTAL	17 500,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	247,42
--	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 747,42
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	247,42	247,42
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	247,42	247,42
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	247,42	247,42
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 700,00		0,00	0,00	2 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 800,00		0,00	0,00	14 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	17 500,00		0,00	0,00	17 500,00
	TOTAL	17 500,00	0,00	0,00	247,42	17 747,42

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 747,42
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	17 000,00
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	23 372,56		23 372,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	6 697,00		6 697,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	30 069,56	0,00	30 069,56

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	30 069,56
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	247,42
--	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	247,42
---	---------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 275,63		31 275,63
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		31 275,63	0,00	31 275,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	71 391,62
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	102 667,25
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	247,42
------------------------------------	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	247,42
---	---------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	144 800,00	0,00	0,00
6013	Matières premières et fournitures	51 250,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	4 800,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	250,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	61 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	11 750,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	250,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	126 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	43 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 500,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		321 800,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	6 000,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéfices	6 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		328 800,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 700,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	14 800,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	800,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	14 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 500,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		346 300,00	0,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	30 069,56
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	30 069,56

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	6 500,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	4 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	2 500,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	339 300,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	339 300,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		345 800,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		345 800,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	500,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	500,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		500,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		346 300,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	31 275,63
-----------------------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	71 391,62
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	102 667,25
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	17 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	4 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		17 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	500,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	500,00	0,00	0,00
313	Matières premières et fournitures	500,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		500,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		17 500,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	247,42
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	247,42
---	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	247,42
1068	Autres réserves	0,00	0,00	247,42
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	247,42
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	247,42
021	Virement de la section d'exploitation	2 700,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	14 800,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres	14 000,00	0,00	0,00
313	Matières premières et fournitures	800,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		17 500,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		17 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		17 500,00	0,00	247,42

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	247,42
---	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11

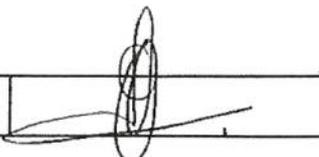
VOTES :

Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27/08/2024

Présenté par (1) la Présidente,
 A la Citadelle de Doullens le 19/09/2024
 (1) la Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Citadelle de Doullens 80600, le 19/09/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

HIVER CHRISTELLE	
------------------	---

Certifié exécutoire par (1) la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/09/2024, et de la publication le 26/09/2024

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOMME PATRIMOINE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-17

Vacations

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, le conseil d'administration, convoqué en date du 27 août 2024 par la présidente du conseil d'administration de Somme Patrimoine, s'est réuni en session ordinaire à la Citadelle de Doullens.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY ; Stéphane CHEVIN ; Didier COLLET ; Isabelle DUBREUCQ-QUEYRAT ; Christelle HIVER ; Ludovic LAMOTTE ; Jannick LEFEUVRE ; Jean-Louis PIOT ; Jean-Jacques STO-TER.

Étaient représentés : Dorothée CRAPOULET ; Rémi FRANCOIS ; Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT.

Étaient excusés : Elisabeth DESTATTE ; Philippe FRANCOIS ; Christian MANABLE.

» EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de sa programmation culturelle, scientifique et événementielle, Somme Patrimoine est amené à solliciter des chercheurs et autres scientifiques afin d'aborder de manière plus approfondie certains sujets avec une intervention éventuelle devant le grand public ou le public scolaire.

Dans cette situation, les intervenants correspondent à du personnel vacataire. L'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés. Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion de vacation :

- » La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- » La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent.
- » La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Il est proposé d'autoriser le Directeur à recourir à des vacataires pour assurer la/les missions suivantes :

- » Animation de conférences auprès du grand public ou des agents de Somme Patrimoine ;
- » Expertise scientifique dans le cadre de projets de reconstitutions d'habitats ou de reproductions de mobiliers archéologiques ;
- » Participation à des colloques ou à des journées d'études organisés par Somme Patrimoine.

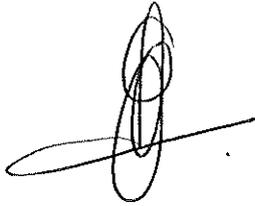
» **DÉLIBÉRATION**

Le conseil d'administration,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

**Et après en avoir délibéré,
Décide,**

Article 1 : D'AUTORISER le Directeur à recruter des vacataires pour des missions bien spécifiques à partir du 20 septembre 2024 ;

Article 2 : DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 150 € pour une demi-journée (4 heures) et d'un forfait brut de 250€ pour une journée (8 heures) ;

<p>Nombre de membres : 15 Présents : 8 Représentés : 3</p>	<p style="text-align: center;">La Présidente</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">Christelle HIVER</p>
<p>ADOPTÉ À :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pour : 11 > Abstention : 0 > Contre : 0 <p>Notifié et rendu exécutoire le :</p>	

Règlement de visite de la citadelle de Doullens

La citadelle de Doullens est un site propriété du conseil départemental de la Somme, géré par l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Somme Patrimoine, qui en assure la gestion, le développement, la valorisation et la mise en tourisme.

Art. 1 : Le présent règlement s'applique à l'ensemble des visiteurs de la citadelle, ainsi que, sans préjudice des dispositions particulières qui peuvent leur être notifiées, aux personnes ou groupements autorisés à utiliser certains locaux pour des réunions, conférences, cours, séminaires, concerts, spectacles, événements ou réceptions diverses ; à toute personne étrangère au service présente dans l'enceinte du site, y compris pour des motifs professionnels.

Art. 2 : Le présent règlement est applicable dans l'enceinte de la citadelle.

TITRE I – ACCÈS À LA CITADELLE

Art. 3 : La citadelle est ouverte du mercredi au dimanche au public individuel, d'avril à novembre selon des périodes définies annuellement. En-dehors de cette période, elle n'est accessible uniquement que par réservation. L'accès à la citadelle est suspendu 30 minutes avant la fermeture.

Art. 4 : La citadelle peut être fermée totalement ou partiellement, ainsi que voir ses horaires d'ouverture modifiés, pour des raisons tenant à l'organisation du service, à la sécurité ou pour des raisons exceptionnelles, sur l'initiative du Directeur. Une information sera le cas échéant affichée à l'entrée et sur le site internet de la citadelle.

Art. 5 : Le conseil d'administration de Somme Patrimoine fixe les diverses conditions tarifaires et de gratuité. Les grilles tarifaires sont affichées au pied des remparts, à côté de la porte d'entrée bleue.

Art. 6 : Il est interdit d'introduire dans l'établissement :

- › Des armes et des munitions ;
- › Des substances explosives, inflammables ou volatiles ;
- › Des objets dangereux, encombrants ou nauséabonds ;
- › Des animaux, à l'exception des chiens accompagnants les visiteurs non-voyants ;
- › Des engins de déplacement personnel : rollers, trottinettes, skates...

Art. 7 : Des places de parkings réservées pour les personnes à mobilité réduite sont disponibles à l'intérieur de la citadelle.

Art. 8 : La visite de la citadelle de Doullens est subordonnée à la possession d'un titre d'accès (billet d'entrée délivré à l'accueil). Les

visiteurs ne doivent pas se dessaisir de ce titre, sa présentation pouvant être demandée à tout moment. Tout billet délivré ne peut être ni repris ni échangé. Le billet est valable toute la journée. La fermeture de certaines zones de la citadelle ou bâtiments ne donne pas droit au remboursement du ticket.

Art. 9 : L'accès aux bâtiments de la citadelle est conditionné à leur ouverture par un agent de Somme Patrimoine.

Art. 10 : Les bâtiments et espaces situés hors du sentier de visite peuvent présenter des risques sécuritaires et sont par conséquent interdits d'accès. L'accès à l'étage du mirador est également interdit pour ces mêmes raisons.

Art. 11 : Les visites commentées sont réservées aux agents de Somme Patrimoine présents sur site. Un groupe de visiteurs ne peut se constituer en visite guidée sans la présence de l'agent en question.

Art. 12 : Un arrêté municipal interdit tout type de véhicule à moteur dans les fossés et les abords de la citadelle.

TITRE II – COMPORTEMENT GÉNÉRAL DU VISITEUR

Art. 13 : Chaque visiteur est invité à respecter les mesures de protection et de sécurité de la citadelle et à ne pas perturber les bonnes conditions de visite. Il est également invité à adopter une tenue décente. En cas de non-respect de ces consignes et de comportement contraire à l'ordre public, le personnel du site pourra en interdire l'entrée et demander à tout contrevenant de quitter les lieux sans délai et sans remboursement du titre d'accès. En cas de résistance à ces injonctions, Somme Patrimoine se réserve le droit de faire intervenir les forces de l'ordre et d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du contrevenant.

Art. 14 : Il est interdit d'effectuer toute action pouvant entraîner une dégradation des bâtiments de la citadelle, de ses espaces verts, de ses décors et de tout équipement présent à l'intérieur du site.

Art. 15 : Il est plus particulièrement demandé au visiteur de ne pas :

- › Monter sur les remparts ni de toucher aux objets dans les bâtiments et les ateliers, sauf invitation du personnel ;
- › Franchir les barrières et dispositifs destinés à contenir le public ;

- › Apposer des graffitis, inscriptions ou salissures en tout endroit du site ;
- › Détériorer les plantations, mutiler les arbres et y monter ;
- › Arracher les pierres des bâtiments et remparts ;
- › Fumer dans les espaces clos et abandonner les mégots de cigarette dans le site ;
- › De jeter à terre des papiers ou détritiques ;
- › De procéder à des enquêtes ou pratiquer la mendicité dans l'enceinte du site ;
- › De se livrer à tout commerce, publicité ou propagande ;
- › De gêner la circulation des visiteurs et d'entraver les passages et issues ;
- › Faire preuve d'incivilité à l'encontre du personnel du site ;
- › Gêner les autres visiteurs par toute manifestation bruyante ;
- › Se livrer à toute manifestation ou action contraire aux bonnes mœurs.

Art. 16 : Les visiteurs sont tenus de déférer aux recommandations, indications et injonctions émanant du personnel de Somme Patrimoine.

Art. 17 : Toute menace et/ou injure proférées à l'encontre du personnel de Somme Patrimoine dans l'exercice de ses fonctions donnera lieu à des poursuites contre leurs auteurs.

Art. 18 : Un cahier de remarques est à la disposition des visiteurs à l'accueil, pendant les heures d'ouverture, qui sont invités à faire part de leurs réactions et de leurs suggestions d'améliorations.

Art. 19 : Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

TITRE III – DISPOSITIONS RELATIVES AUX GROUPES

Art. 20 : L'accueil de groupes a lieu sur réservation, que ce soit pour une visite libre ou pour une animation. Un groupe se présentant sans réservation préalable peut, en fonction de l'affluence journalière, se voir refuser l'entrée dans le site.

Art. 21 : Les visiteurs faisant partie d'un groupe sont soumis aux mêmes règles que les visiteurs individuels.

Art. 22 : Le comportement des groupes est sous la responsabilité d'un membre dudit groupe qui s'engage à faire respecter l'ensemble du présent règlement, l'ordre et la discipline. Le personnel de Somme Patrimoine est habilité à intervenir pour faire respecter ledit règlement si nécessaire, mais n'est en aucun cas responsable des groupes présents sur site.

TITRE IV – PRISES DE VUES ET ENREGISTREMENTS

Art. 23 : Il est interdit de photographier les installations et équipements techniques. Tout enregistrement, prise de vue ou prise de son dont le public pourrait faire l'objet nécessite, outre l'autorisation du Directeur, l'accord des intéressés. Somme Patrimoine décline toute responsabilité vis-à-vis des tiers en cas d'infraction à ces dispositions.

Art. 24 : Sans préjudice des dispositions de l'article précédent, la photographie, le tournage de films, l'enregistrement d'émissions radiophoniques et de télévision à caractère professionnel et/ou commercial doivent faire l'objet d'une autorisation préalable par écrit pouvant engendrer, le cas échéant, paiement d'une redevance.

Art. 25 : Les journalistes doivent être autorisés par le Directeur à faire des tournages et prises de vue (avec ou sans flashes ou lumière artificielle).

Art. 26 : Certaines zones sensibles de la citadelle sont sous vidéo protection conformément à la réglementation en vigueur.

TITRE V – SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES ŒUVRES ET DU BÂTIMENT

Art. 27 : Les visiteurs sont soumis aux consignes de sécurité et indications mentionnées par le présent règlement et par les agents de Somme Patrimoine. Les consignes de sécurité et les interdictions en vigueur à l'intérieur de la citadelle peuvent évoluer en fonction de circonstances extérieures et de la réglementation en vigueur (fouille des sacs, jauge de visiteurs...).

Art. 28 : L'accès aux locaux de service est strictement interdit au public. L'encombrement pour quelque raison que ce soit des chemins techniques assurant la sécurité et la bonne marche du site est interdit. Les passages et issues publics ne doivent pas être entravés d'une quelque façon que ce soit.

Art. 29 : Conformément à l'article R. 642-1 du Code Pénal, chaque usager est tenu de prêter main-forte au personnel de Somme Patrimoine en cas de sinistre ou de toute autre situation présentant un danger pour les personnes.

Art. 30 : Somme Patrimoine, ni ses agents, ne peuvent être tenus pour responsables des accidents résultants d'infractions au présent règlement.

TITRE VII – EXÉCUTION

Art. 31 : Le présent règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage à l'accueil de la citadelle.

Art. 32 : La direction de Somme Patrimoine, établissement gestionnaire du site, et ses agents, sont chargés, sous l'autorité du Directeur, de l'exécution du présent règlement.

Art. 33 : Le présent règlement, validé par le conseil d'administration de Somme Patrimoine et soumis au contrôle de légalité, entrera en vigueur à compter de la date de sa publication.

Règlement de visite du parc archéologique et naturel de Samara

Le parc naturel et archéologique de Samara est un site propriété du conseil départemental de la Somme, géré par l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Somme Patrimoine, qui en assure la gestion, le développement, la valorisation et la mise en tourisme.

Art. 1 : Le présent règlement s'applique à l'ensemble des visiteurs du parc, ainsi que, sans préjudice des dispositions particulières qui peuvent leur être notifiées, aux personnes ou groupements autorisés à utiliser certains locaux pour des réunions, conférences, cours, séminaires, concerts, spectacles, événements ou réceptions diverses ; à toute personne étrangère au service présente dans l'enceinte du parc, y compris pour des motifs professionnels.

Art. 2 : Le présent règlement est applicable dans l'enceinte du parc.

TITRE I – ACCÈS AU PARC

Art. 3 : Le parc est ouvert tous les jours d'avril à novembre selon des périodes définies annuellement. En-dehors de cette période, il est fermé au grand public à l'exception des publics scolaires, professionnels et groupes sur réservation. L'accès au parc est suspendu 30 minutes avant la fermeture. L'évacuation des habitats commence 30 minutes avant la fermeture du parc.

Art. 4 : Le parc de Samara peut être fermé totalement ou partiellement, ainsi que voir ses horaires d'ouverture modifiés, pour des raisons tenant à l'organisation du service, à la sécurité ou pour des raisons exceptionnelles, sur l'initiative du Directeur. Une information sera le cas échéant affichée à l'entrée et sur le site internet de Samara.

Art. 5 : Le conseil d'administration de Somme Patrimoine fixe les diverses conditions tarifaires et de gratuité. Les grilles tarifaires sont affichées à l'extérieur du parc, à côté de la billetterie.

Art. 6 : Il est interdit d'introduire dans l'établissement :

- > Des armes et des munitions ;
- > Des substances explosives, inflammables ou volatiles ;
- > Des objets dangereux, encombrants ou nauséabonds ;
- > Des animaux, à l'exception des chiens accompagnants les visiteurs non-voyants ;
- > Des engins de déplacement personnel : rollers, trottinettes, skates...

Art. 7 : Des places de parkings réservées pour les publics handicapés sont à disposition en face de l'accueil du parc et au pied du pavillon des expositions Bruno Lebel. Certains chemins sont déconseillés aux

personnes à mobilité réduite, qui peuvent alors profiter des places de parkings réservées pour faciliter leur découverte du parc.

Art. 8 : La visite du parc de Samara est subordonnée à la possession d'un titre d'accès (billet d'entrée délivré à l'accueil). Les visiteurs ne doivent pas se dessaisir de ce titre, sa présentation pouvant être demandée à tout moment. Tout billet délivré ne peut être ni repris ni échangé. Le billet est valable toute la journée. La fermeture de certaines zones du parc ou habitats ne donne pas droit au remboursement du ticket.

Art. 9 : L'accès à certaines zones publiques du parc (salle de séminaire, salles d'ateliers, parties muséales des « Scènes de la Préhistoire » ...) est soumis à des dispositions particulières.

Art. 10 : L'accès aux habitats reconstitués du parc de Samara est conditionné à la présence d'un agent de Somme Patrimoine à l'intérieur de ceux-ci.

Art. 11 : Les visites commentées sont réservées aux agents de Somme Patrimoine présents sur site. Un groupe de visiteurs ne peut se constituer en visite guidée sans la présence de l'agent en question.

TITRE II – COMPORTEMENT GÉNÉRAL DU VISITEUR

Art. 12 : Chaque visiteur est invité à respecter les mesures de protection et de sécurité du parc et à ne pas perturber les bonnes conditions de visite. Il est également invité à adopter une tenue décente. En cas de non-respect de ces consignes et de comportement contraire à l'ordre public, le personnel du parc pourra en interdire l'entrée et demander à tout contrevenant de quitter les lieux sans délai ni remboursement du titre d'accès. En cas de résistance à ces injonctions, Somme Patrimoine se réserve le droit de faire intervenir les forces de l'ordre et d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du contrevenant.

Art. 13 : Il est interdit d'effectuer toute action pouvant entraîner une dégradation des habitats du parc de Samara, de ses espaces verts, de ses décors et de tout équipement présent à l'intérieur du parc.

Art. 14 : Il est plus particulièrement demandé au visiteur de ne pas :

- > Monter sur les scènes reconstituées ni de toucher aux objets dans le pavillon des expositions Bruno Lebel, dans les habitats reconstitués et les ateliers, sauf invitation du personnel ;
- > Franchir les barrières et dispositifs destinés à contenir le public ;
- > Apposer des graffitis, inscriptions ou salissures en tout endroit du parc ;
- > Détériorer les plantations, mutiler les arbres et y monter ;
- > Arracher les roseaux des toits des habitats ;
- > Fumer dans les espaces clos et abandonner les mégots de cigarette dans le parc ;
- > De jeter à terre des papiers ou détritiques ;
- > De procéder à des enquêtes ou pratiquer la mendicité dans l'enceinte du parc ;
- > De se livrer à tout commerce, publicité ou propagande ;
- > De gêner la circulation des visiteurs et d'entraver les passages et issues ;
- > Faire preuve d'incivilité à l'encontre du personnel du parc ;
- > Gêner les autres visiteurs par toute manifestation bruyante ;
- > Se livrer à toute manifestation ou action contraire aux bonnes mœurs.

Art. 15 : Les visiteurs sont tenus de déférer aux recommandations, indications et injonctions émanant du personnel de Somme Patrimoine.

Art. 16 : Toute menace et/ou injure proférées à l'encontre du personnel de Somme Patrimoine dans l'exercice de ses fonctions donnera lieu à des poursuites contre leurs auteurs.

Art. 17 : Un cahier de remarques est à la disposition des visiteurs à l'accueil, pendant les heures d'ouverture, qui sont invités à faire part de leurs réactions et de leurs suggestions d'améliorations.

Art. 18 : Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

TITRE III – DISPOSITIONS RELATIVES AUX GROUPES

Art. 19 : L'accueil de groupes a lieu sur réservation, que ce soit pour une visite libre ou pour une animation. Un groupe se présentant sans

réservation préalable peut, en fonction de l'affluence journalière, se voir refuser l'entrée dans le parc.

Art. 20 : Les visiteurs faisant partie d'un groupe sont soumis aux mêmes règles que les visiteurs individuels.

Art. 21 : Le comportement des groupes est sous la responsabilité d'un membre dudit groupe qui s'engage à faire respecter l'ensemble du présent règlement, l'ordre et la discipline. Le personnel de Somme Patrimoine est habilité à intervenir pour faire respecter ledit règlement si nécessaire, mais n'est en aucun cas responsable des groupes présents sur site.

TITRE IV – PRISES DE VUES ET ENREGISTREMENTS

Art. 22 : Il est interdit de photographier les installations et équipements techniques. Tout enregistrement, prise de vue ou prise de son dont le public pourrait faire l'objet nécessite, outre l'autorisation du Directeur, l'accord des intéressés. Somme Patrimoine décline toute responsabilité vis-à-vis des tiers en cas d'infraction à ces dispositions.

Art. 23 : Sans préjudice des dispositions de l'article précédent, la photographie, le tournage de films, l'enregistrement d'émissions radiophoniques et de télévision à caractère professionnel et/ou commercial doivent faire l'objet d'une autorisation préalable par écrit pouvant engendrer, le cas échéant, paiement d'une redevance.

Art. 24 : Les journalistes doivent être autorisés par le Directeur à faire des tournages et prises de vue (avec ou sans flashes ou lumière artificielle).

Art. 25 : Certaines zones sensibles du parc sont sous vidéo protection conformément à la réglementation en vigueur.

TITRE V – SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES ŒUVRES ET DU BÂTIMENT

Art. 26 : Les visiteurs sont soumis aux consignes de sécurité et indications mentionnées par le présent règlement et par les agents de Somme Patrimoine. Les consignes de sécurité et les interdictions en vigueur à l'intérieur du parc peuvent évoluer en fonction de circonstances extérieures et de la réglementation en vigueur (fouille des sacs, jauge de visiteurs...).

Art. 27 : L'accès aux locaux de service est strictement interdit au public. L'encombrement pour quelque raison que ce soit des chemins techniques assurant la sécurité et la bonne marche du site est interdit. Les passages et issues publiques ne doivent pas être entravés d'une quelconque façon que ce soit.

Art. 28 : Conformément à l'article R. 642-1 du Code Pénal, chaque usager est tenu de prêter main-forte au personnel de Somme Patrimoine en cas de sinistre ou de toute autre situation présentant un danger pour les personnes.

Art. 29 : Somme Patrimoine, ni ses agents, ne peuvent être tenus pour responsables des accidents résultants d'infractions au présent règlement.

TITRE VII – EXÉCUTION

Art. 30 : Le présent règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage à l'accueil et dans le Pavillon des Expositions Bruno Lebel et sur le site internet samara.fr

Art. 31 : La direction de Somme Patrimoine, établissement gestionnaire du site, et ses agents, sont chargés, sous l'autorité du Directeur, de l'exécution du présent règlement.

Art. 32 : Le présent règlement, validé par le conseil d'administration de Somme Patrimoine et soumis au contrôle de légalité, entrera en vigueur à compter de la date de sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOMME PATRIMOINE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-18

Règlements de
visite du parc de
Samara et de la
citadelle de
Doullens

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre 2024, le conseil d'administration, convoqué en date du 27 août 2024 par la présidente du conseil d'administration de Somme Patrimoine, s'est réuni en session ordinaire à la Citadelle de Doullens.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY ; Stéphane CHEVIN ; Didier COLLET ; Isabelle DUBREUCQ-QUEYRAT ; Christelle HIVER ; Ludovic LAMOTTE ; Jannick LEFEUVRE ; Jean-Louis PIOT ; Jean-Jacques STOTER.

Étaient représentés : Dorothée CRAPOULET ; Rémi FRANCOIS ; Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT.

Étaient excusés : Elisabeth DESTATTE ; Philippe FRANCOIS ; Christian MANABLE.

» EXPOSÉ DES MOTIFS

Somme Patrimoine a été créé pour répondre à un objectif précis : gérer, développer, valoriser, et assurer la mise en tourisme des sites qui lui sont confiés en gestion.

Actuellement, cet établissement gère trois sites, dont deux sont entièrement dédiés à la réception des visiteurs : le parc archéologique et naturel de Samara et la citadelle de Doullens. La fréquentation que connaissent ces sites, conjuguée aux efforts de développement de Somme Patrimoine, exigent de poser un cadre clair afin de garantir une visite sécurisée et agréable pour les visiteurs.

Des règlements de visites existent déjà pour ces deux sites, mais sont incomplets. La présente délibération propose donc de soumettre au vote du conseil d'administration un nouveau règlement pour chacun des deux sites.

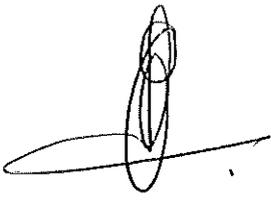
» DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les projets de règlements proposés en annexe 1 et 2 ;

**Et après en avoir délibéré,
Décide,**

Article 1 : D'adopter le nouveau règlement intérieur de visite de la citadelle de Doullens, tel que présenté en annexe 1, pour une application à compter du 20/09/2024.

Article 2 : D'adopter le nouveau règlement intérieur de visite du parc archéologique et naturel de Samara, tel que présenté en annexe 2, pour une application à compter du 20/09/2024.

<p>Nombre de membres : 15 Présents : 8 Représentés : 3</p>	<p>La Présidente</p>  <p>Christelle HIVER</p>
<p>ADOPTÉ À :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pour : 11 > Abstention : 0 > Contre : 0 <p>Notifié et rendu exécutoire le :</p>	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOMME PATRIMOINE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-19

Actualisation des
tarifs

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre 2024, le conseil d'administration, convoqué en date du 27 août 2024 par la présidente du conseil d'administration de Somme Patrimoine, s'est réuni en session ordinaire à la Citadelle de Doullens.

Étaient présents : Jean-Michel BOUCHY ; Stéphane CHEVIN ; Didier COLLET ; Isabelle DUBREUCQ-QUEYRAT ; Christelle HIVER ; Ludovic LAMOTTE ; Jannick LEFEUVRE ; Jean-Louis PIOT ; Jean-Jacques STOTER.

Étaient représentés : Dorothee CRAPOULET ; Rémi FRANCOIS ; Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT.

Étaient excusés : Elisabeth DESTATTE ; Philippe FRANCOIS ; Christian MANABLE.

» EXPOSÉ DES MOTIFS

L'EPCC Somme Patrimoine assure au titre de ses activités principales et annexes un certain nombre de prestations de services et de vente de marchandises dans ses boutiques ou son restaurant.

La présente délibération concerne l'actualisation des tarifs des boutiques de l'établissement au regard de l'évolution des prix des marchandises auprès des fournisseurs et de la nécessité de garantir à l'établissement sa marge commerciale.

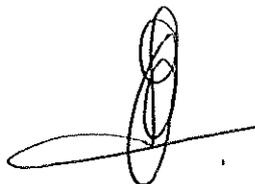
Aussi, il vous est proposé de nouveaux tarifs dont le détail se situe en annexe 1.

» **DÉLIBÉRATION**

Le conseil d'administration,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

**Et après en avoir délibéré,
Décide,**

Article 1 : D'adopter une nouvelle grille tarifaire relative à l'activité Boutique proposée par Somme Patrimoine telle qu'elle figure en annexe 1 à la présente délibération à compter du 1^{er} octobre 2024.

Nombre de membres : 15 Présents : 8 Représentés : 3	La Présidente 
ADOPTÉ À : > Pour : 11 > Abstention : 0 > Contre : 0	
Notifié et rendu exécutoire le :	Christelle HIVER

Désignation article	Ancien tarif TTC	Nouveau tarif HT	Nouveau tarif 2024 TTC
<i>Famille ARCHEO - 01</i>			
POINTE DE FLECHE SILEX		4,17 €	5,00 €
PENDENTIF SILEX		16,67 €	20,00 €
PERLE DE VERRE PETIT FORMAT		12,50 €	15,00 €
PERLE DE VERRE GRAND FORMAT		25,00 €	30,00 €
LAMPE A HUILE LES AMOUREUX	13,50 €	8,33 €	10,00 €
LAMPE A HUILE LEDA	13,50 €	6,67 €	8,00 €
LAMPE A HUILE LA FEUILLE	13,50 €	6,67 €	8,00 €
LAMPE A HUILE BACCHUS	14,50 €	8,33 €	10,00 €
AMPHORE 1L	47,50 €	30,83 €	37,00 €
COLLIER ENFANT ISATISSE	10,00 €	7,33 €	8,80 €
SAC CABAS GM ANSES ISATISSE	45,00 €	27,08 €	32,50 €
PELOTE DE LAINE 150 G SMR	7,00 €	6,67 €	8,00 €
VIDE POCHE MURAL ISATISSE	45,00 €	27,08 €	32,50 €
BANDEAU LAINE ISATISSE	20,00 €	12,08 €	14,50 €
PERSONNAGE CELTE ISATISSE	15,00 €	9,17 €	11,00 €
TROUSSE A OUTILS CUIR	59,00 €	36,67 €	44,00 €
PETIT CARNET CUIR	20,00 €	10,00 €	12,00 €
ASSIETTE CERAMIQUE SIGILLEE	34,50 €	19,17 €	23,00 €
SERRE LIVRE PIERRE TAILLEE SAMARA	175,00 €	83,33 €	100,00 €
<i>Famille JEUX - 04</i>			
PRESSE FLEURS GOLLNEST	15,50 €	8,75 €	10,50 €
SEAU A OUTILS DE JARDIN GOLLNEST	15,50 €	8,75 €	10,50 €
Epée gauloise bois	14,50 €	8,33 €	10,00 €
Jeu enigme Notre Terre Bioviva	14,50 €	8,33 €	10,00 €
Peluche Grand Renard	31,50 €	21,67 €	26,00 €
Peluche Grande Vache	31,50 €	21,67 €	26,00 €
PELUCHE LOUP GM	31,50 €	21,67 €	26,00 €
JEU CLIMAT TIC TAC BIOVIVA	38,50 €	20,00 €	24,00 €
JEU ENIGME JUNIOR LA NATURE BI	14,50 €	8,33 €	10,00 €
JEU DEFIL ABEILLES BIOVIVA	12,00 €	6,25 €	7,50 €
JEU MIAM NATURE BIOVIVA	25,00 €	12,08 €	14,50 €
JEU POUSSE NATURE BIOVIVA	25,00 €	12,08 €	14,50 €
PELUCHE HIBOU	31,50 €	21,67 €	26,00 €
JEU SAUVE MOUTONS BIOVIVA	32,00 €	17,50 €	21,00 €
JEU LA RONDE DU POLLENS BIOVIVA	26,00 €	13,33 €	16,00 €
JEU DEFIL NATURE LES ARBRES BIOVIVA	12,00 €	6,25 €	7,50 €
JEU DEFIL NATURE LES INSECTES BIOVIVA	12,00 €	6,25 €	7,50 €
PORTE CLES CROMAGNON NAT PLANE	8,50 €	4,17 €	5,00 €
HOTEL A INSECTES MOULIN ROTY	23,00 €	15,42 €	18,50 €
CABANE A OISEAUX MOULIN ROTY	18,00 €	12,08 €	14,50 €
COFFRET DECOUVERTE OISEAUX MOULIN ROTY	37,00 €	28,44 €	30,00 €
BOITE 24 CRAYONS AQUA MOULIN	18,00 €	12,08 €	14,50 €
JEU MEMO NATURE MOULIN ROTY	15,50 €	10,42 €	12,50 €
JEU DOMINOS INSECTES MOULIN RO	13,50 €	9,58 €	11,50 €
<i>Famille PAPETERIE - 05</i>			
Carte Postale PREHISTO COPIN	2,40 €	2,50 €	3,00 €
MARQUE PAGE PREHISTO COPIN	4,80 €	3,75 €	4,50 €
Crayons monochrome graphite	4,10 €	2,50 €	3,00 €
Crayons monochrome COLOR	4,20 €	2,50 €	3,00 €
<i>Famille NATURE - 07</i>			
BONBONS MIEL PT VERRE 200G ABE	7,90 €	7,08 €	8,50 €
SAVON MIEL AN/ORANG/ARGAN ABEI	4,90 €	4,17 €	5,00 €
MIEL TREFLE 250 GRS ABEILLE	9,40 €	9,48 €	10,00 €

Annexe 1 à la délibération 2024-19 du 19 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 080-200073682-20240919-2024_19-DE

SAVON LE CUL PROPRE	4,80 €		
SAVON SPIRULINE VIVE LA PICARDIE	4,80 €	3,33 €	4,00 €
SAVON PARFUMES HTS DE FRANCE	4,10 €	2,92 €	3,50 €
SAVON DETACHANT BICARBO	4,10 €	2,92 €	3,50 €

Famille SOUVENIR - 08

SAC KRAFT 26X12X35		0,42 €	0,50 €
TOT BAG SAMARA		4,17 €	5,00 €
TOT BAG COTON NATURE PLANET	6,00 €	4,17 €	5,00 €
PENDENTIF MAMMOUTH	8,50 €	1,94 €	5,00 €

Famille LIBRAIRIE - 10

BD HAGARD T5		11,37 €	12,00 €
--------------	--	---------	---------

Famille ALIMENTAIRE - 12

CONFISERIE MALTESERS 192,5G	8,00 €	4,74 €	5,00 €
CHIPS COQUEREL 45GRS	1,90 €	1,90 €	2,00 €
CHIPS COQUEREL SALEES 150 GRS	4,00 €	4,27 €	4,50 €
CHIPS COQUEREL HERBES 140 GRS	3,60 €	4,27 €	4,50 €
CHIPS COQUEREL SALEES 35 GRS		1,90 €	2,00 €
CHIPS COQUEREL AROMATSEES 35 GRS		1,90 €	2,00 €
CHIPS COQUEREL AROMATSEES 130 GRS		4,27 €	4,50 €
CRACKERS TOMATE ORIGAN	4,40 €	4,27 €	4,50 €
CRACKERS SESAME	4,40 €	4,27 €	4,50 €
CRACKERS PIMENT D'ESPELETTE	4,40 €	4,27 €	4,50 €
CRACKERS OIGNONS	4,40 €	4,27 €	4,50 €
CRACKERS ROMARIN	4,40 €	4,27 €	4,50 €
CRACKERS OLIVE	4,40 €	4,27 €	4,50 €

Famille RIBEMONT - 14

TETE FEMME BAS RELIEF N° CCE	200,00 €	62,50 €	75,00 €
------------------------------	----------	---------	---------